

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 18 juin 2019, à compter de 16 h, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Hélène Lévesque, conseillère
Yvon Forget, conseiller
et
Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

ÉTAIT ABSENT

Monsieur :
Michel Venne, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

2019-06-181

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Camping de la Baie du Diable
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2019-06-182

AUTORISATION D'ACHAT DU TERRAIN DE LA BAIE DU DIABLE

CONSIDÉRANT la résolution 2018-07-185 adoptée le 5 juillet 2018 autorisant le maire et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires relativement à l'achat du terrain de la Baie du Diable ;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-116 adoptée le 18 avril 2019 indiquant la proposition d'achat du terrain de la Baie du Diable au montant de 414 200 \$ basé sur l'évaluation foncière du bureau de D. Léveillé, évaluateur agréé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve fasse une proposition au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'acquérir le terrain de la Baie du Diable (no. client : 10 324 605) à la juste valeur marchande.

QUE la présente résolution soit transmise à Monsieur Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Madame Sylvie D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones et de la région des Laurentides, Madame Chantal Jeannotte, députée de Labelle et Madame Gail Sullivan, directrice régionale du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Outaouais-Laurentides.

ADOPTÉE

2019-06-183

BAIL RÉSERVOIR BASKATONG (BAIE DU DIABLE) DOSSIER NO. 700193 00 000

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Gilbert Pilote, maire et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents nécessaires concernant le bail à intervenir entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et la municipalité de Ferme-Neuve (no. dossier 700193 00 000).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, le Maire déclare la levée de l'assemblée extraordinaire du 18 juin 2019.

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire